

**DISCOURS DE PRESENTATION DE
MONSIEUR RENAUD LE BRETON DE VANNOISE
PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL
D'AIX EN PROVENCE**

25 septembre 2020

Monsieur le sous-préfet représentant le préfet de Région,

Monsieur le Secrétaire d'État à la justice, directeur des services judiciaires de Monaco,

Monsieur le préfet du Var,

Monsieur le préfet de police des Bouches du Rhône,

Madame et Monsieur les parlementaires,

Madame la maire d'Aix en Provence,

Monsieur le gouverneur militaire de la ville de Marseille,

Monsieur le général commandant de la région de gendarmerie,

Madame la présidente de la cour administrative d'appel,

Madame la présidente du tribunal administratif de Marseille,

Madame la membre du Conseil supérieur de la magistrature,

Mesdames et Messieurs les élus et hautes personnalités,

Mesdames et messieurs les présidents et procureurs des tribunaux judiciaires,

Monsieur le premier président de la cour d'appel de Montpellier,

Monsieur le procureur financier près la chambre régionale des comptes,

Monsieur le directeur interrégional de la police judiciaire,

Madame la directrice zonale de la compagnie républicaine de sécurité Sud,

Madame la directrice zonale de la police aux frontières,

Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches du Rhône,

Messieurs les officiers généraux,

Monsieur le directeur régional des finances publiques,

Monsieur le directeur interrégional des services pénitentiaires,

Monsieur le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse,

Mesdames et messieurs les représentants des autorités civiles, militaires, diplomatiques et religieuses,

Mesdames et messieurs les magistrats et fonctionnaires de justice,

Madame la première présidente honoraire de la cour d'appel d'Aix en Provence,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers,

Monsieur le président du conseil régional des notaires,

Monsieur le président de la chambre régionale des huissiers,

Mesdames et Messieurs en vos rangs et qualités,

La cour est aujourd'hui réunie en audience solennelle pour procéder à l'installation du nouveau premier président, Monsieur Renaud Le Breton de Vannoise, selon un rituel judiciaire immuable, traversant le temps, suivi par des générations de magistrats et surtout d'une grande portée symbolique donnant à voir ce qu'est l'unité du corps judiciaire. Je remercie toutes les hautes personnalités dont la présence témoigne de l'intérêt qu'elles portent à cette cour d'appel en général et au chef de juridiction installé en particulier. Nous avons été contraints, à regret, de limiter le nombre d'invités en raison de la situation sanitaire que nous traversons et qui nous impose, en toutes circonstances, le respect de la distanciation sociale ainsi que l'interdiction du moment de convivialité qui prolongeait l'audience.

Monsieur le premier président,

Cette audience est la vôtre car elle marque votre entrée dans la fonction que vous allez désormais occuper avec et parmi nous. Mon intervention

est une simple introduction car c'est votre parole qui est très attendue par les magistrats et les fonctionnaires ainsi que par nos partenaires institutionnels. En effet, l'arrivée d'un chef de cour est le point de départ d'un nouveau cycle aussi attendu qu'il peut être redouté. Je ne reviens pas sur votre parcours professionnel que le premier président de chambre vient d'évoquer, si ce n'est pour relever qu'il se caractérise par un partage entre l'exercice de fonctions administratives de haut niveau et l'exercice de fonctions juridictionnelles d'importance. Vous avez ainsi choisi, au début de votre carrière, de rejoindre le corps préfectoral pour exercer le métier de sous-préfet en qualité de directeur de cabinet du préfet d'Eure et Loire, puis de sous-préfet de Toul. Vous avez également, à un autre moment, occupé le poste de sous-directeur de l'organisation judiciaire et de la programmation à la direction des services judiciaires avant de rejoindre l'inspection générale de la Justice en qualité de secrétaire général.

Par ailleurs, vous avez une identité marquée de magistrat du siège pour avoir dirigé les tribunaux judiciaires de Dinan et de Bonneville puis ceux, parmi les plus importants, de Pontoise et de Bobigny. Nous sommes complémentaires à cet égard puisque l'identité du magistrat du parquet est aussi structurante chez moi qu'elle l'est chez vous pour le siège. Les présidents et présidentes des tribunaux judiciaires de la cour comme les présidents et présidentes de chambre et les conseillers et conseillères trouveront donc en vous un interlocuteur avisé pour améliorer la performance quantitative et qualitative des services de la cour et des tribunaux judiciaires. Vous avez su nouer avec les magistrats avec lesquels vous avez travaillé des relations de grande qualité et parfois amicales comme en atteste la présence à cette audience de collègues exerçant dans la juridiction de Bobigny.

Vous prenez vos fonctions dans une région complexe en raison de la forte identité qu'elle dégage, des contrastes qu'elle offre et des transformations qu'elle porte. Une région fortement peuplée, plus de 4,3 millions d'habitants, une activité économique diversifiée principalement orientée vers le secteur tertiaire (transports, aéronautiques, sciences et techniques de la mer, recherche), un secteur touristique stratégique avec plus de 30 millions de touristes chaque

année mais aussi de fortes disparités sur le plan des revenus et un taux de chômage important, autant de caractéristiques qui, dans notre champ de compétence, influent sur la physionomie des contentieux que nous traitons au plan civil comme au plan pénal et qui expliquent la forte demande d'accès à la Justice. J'ajouterai que sa situation géographique qui épouse une grande partie de l'arc méditerranéen, sa proximité avec l'Italie, ses axes autoroutiers venant d'Espagne sont des facteurs favorisant le développement d'une criminalité organisée de très haut niveau, souvent violente, implantée de longue date, tournée vers le trafic de stupéfiants mais également vers des opérations de blanchiment qui viennent gangréner de nombreux secteurs économiques.

Vous avez désormais la responsabilité d'une cour d'appel d'importance : 125 magistrats au siège hors magistrats placés et 190 fonctionnaires selon les circulaires de localisation d'emplois pour la cour juridiction auxquels s'ajoutent ceux et celles affectés dans les huit tribunaux judiciaires de notre ressort outre les chambres de proximité, les conseils des prud'hommes et les maisons de la justice et du droit dont la gestion vous sera grandement facilitée par le professionnalisme du directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire et du service placé à ses côtés. La cour d'appel est également le siège de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, elle est responsable du budget opérationnel de programme pour la cour d'appel de Bastia et elle est le siège de la délégation interrégionale Sud-Est du secrétariat général. Nous étions avec votre prédécesseur très attachés à travailler avec nos homologues des cours d'appel qui nous sont rattachées dans un esprit de dialogue, de transparence et d'équité. Je ne doute pas qu'il en sera de même avec vous. Vous apprendrez à connaître les partenaires institutionnels de très grande qualité et vous ferez la connaissance des bâtonniers du ressort qui ont la lourde tâche de gérer des barreaux d'importance à un moment où, sans doute, des évolutions issues du rapport relatif à l'avenir de la profession d'avocat devraient voir le jour.

Monsieur le premier président,

Vous succédez à Monsieur Eric Négron dont le décès brutal, en ce 31 mars 2020, jour de malheur pour notre cour désertée de ses magistrats

et fonctionnaires pour cause de confinement, nous a profondément et durablement affectés. La sidération qui s'est emparée de nous à l'annonce de sa disparition a cédé le pas à la consternation, à la tristesse et au chagrin pour ceux et celles d'entre nous pour lesquels il était d'abord un ami avant d'être un magistrat. Venant d'arriver sur cette cour, il m'a grandement facilité la compréhension du contexte dans lequel j'allais inscrire mon action. Les témoignages qui ont afflué du monde judiciaire et des partenaires institutionnels nous ont réconforté comme ils nous ont rappelé la chance qui avait été la nôtre d'avoir à nos côtés ce premier président d'exception par sa compétence, sa vision de l'institution judiciaire, son engagement permanent au service de la justice mais aussi par son charisme, sa profonde humanité et sa bienveillance. Nous organiserons une cérémonie en sa mémoire dont la date n'est pas encore arrêtée dans le contexte épidémique qui bouleverse l'organisation des rassemblements. Par fidélité à sa mémoire et porteurs de son héritage professionnel, il nous appartient de poursuivre les nombreux chantiers que le premier président Négron avait initiés.

Je remercie Monsieur Luc Fontaine, premier président de chambre qui, pendant cinq mois, a dirigé la cour à mes côtés dans ce contexte doublement inédit. Homme de concertation et de dialogue, il a eu en permanence le souci de l'intérêt général et du service public de la justice en s'investissant dans le bon fonctionnement des juridictions pour qu'elles puissent remplir leurs missions essentielles malgré la pandémie. Il s'est plongé dans les arcanes de la gestion budgétaire, immobilière, informatique et humaine de cette cour pour que nous puissions prendre, en étroite concertation, les décisions qui nous sont apparues les plus adaptées. Nous avons toujours échangé dans un climat de confiance, de transparence et de loyauté. Je voudrai, à titre personnel, lui témoigner toute ma considération pour le travail accompli et le remercier chaleureusement pour avoir contribué au maintien d'une dyarchie équilibrée.

Monsieur le premier président,

En charge de la bonne administration de la cour et des tribunaux du ressort, il est de notre responsabilité commune de conduire, avec réalisme et pragmatisme, plusieurs chantiers qui vont jaloner notre action au cours de ces prochains mois.

D'abord, vous prenez vos fonctions dans un contexte pour le moins délicat car la situation de la cour et des tribunaux n'est pas satisfaisante au plan juridictionnel. L'activité judiciaire est désormais durablement impactée par un double décrochage que les magistrats et les fonctionnaires ont subi dans une forme d'impuissance : d'abord la grève des barreaux contre la réforme des retraites de leur profession puis la période de confinement limitant l'activité visible au traitement des urgences. En ce mois de septembre, après la période de vacances judiciaires, force est de constater que les juridictions n'ont pas pu travailler depuis le début d'année, soit huit mois d'activité, au rythme habituel. Aussi les efforts entrepris ces dernières années pour réduire les délais d'examen des affaires ont été lourdement hypothéqués.

Pour parler du domaine pénal, sans pour autant méconnaître les champs civil, social et commercial dont vous avez d'ores et déjà une première approche, les effets de cette situation inédite ont des conséquences néfastes en première instance sur les délais d'examen des dossiers par les juridictions de jugement et en appel sur le vieillissement du stock. Ce constat nous a d'ailleurs conduit, en cette rentrée, à mettre en place un contrat d'objectifs pour les tribunaux judiciaires de Marseille et de Nice axé sur le jugement en priorité des affaires économiques et financières en y déléguant des magistrats et des fonctionnaires placés. Cependant le rétablissement de la situation, en dépit des efforts constants des chefs de juridiction assistés des directeurs et directrices des services de greffe judiciaires, ne sera pas possible pour des juridictions de l'importance de celles que nous avons sur le ressort, confrontées à des difficultés structurelles sans renfort humain. A la cour, la création d'audiences à conseiller unique et l'affectation d'une présidente de chambre en surnombre permettent d'envisager, dans les projections qui sont les nôtres, une réduction des délais d'examen des affaires pour une partie du contentieux de masse.

Au moment où le garde des Sceaux a annoncé le principe d'une augmentation significative du budget de la Justice qui devrait se traduire par le recrutement de fonctionnaires contractuels, nous devons être très attentifs aux arbitrages qui seront rendus pour notre cour. Si le nombre de magistrats rapporté à l'activité et le comblement de la vacance de postes pour les parquets sur ces trois dernières années ont nettement amélioré les conditions de travail, en revanche une tension forte persiste sur la situation des greffes dont les effectifs n'ont pas connu la même trajectoire. Le nombre de fonctionnaires placés dont dispose cette cour ne permet pas de combler les postes vacants quel qu'en soit la cause plaçant la cour d'appel juridiction et le tribunal judiciaire de Marseille dans une situation de grande fragilité. Comme vous l'avez fait par le passé pour le tribunal judiciaire de Bobigny, nous allons devoir convaincre la Chancellerie de nous donner les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions sur un ressort dont l'activité judiciaire est l'une des plus importantes.

Dans ce contexte, la situation immobilière de plusieurs juridictions est un autre obstacle majeur. A votre arrivée, vous avez pu constater l'état dégradé du palais Verdun. Cette salle des pas perdus spacieuse et majestueuse où nous ne serions pas surpris d'entendre encore le bruit des chevaux et des carrosses est une illusion. Il suffit pour s'en convaincre de rejoindre les étages supérieurs pour découvrir des sous-pentes devenues fournaises en cet été qui n'en finissait plus pour ceux et celles qui y travaillent. Une étude est actuellement en cours sur le devenir des différentes implantations aixoises afin d'élaborer un schéma directeur qui permettra à la cour de disposer de surfaces suffisantes pour l'ensemble de ses services dont une partie est implantée sur le site des Milles. Une autre opération toute aussi vitale devra voir le jour : celle du tribunal judiciaire de Marseille. Nous avons réussi à obtenir la location d'un immeuble à proximité du palais actuel pour permettre aux chefs de juridiction de reloger une partie du service civil d'ici l'été prochain. Mais il s'agit d'une simple solution d'attente alors que la Chancellerie devra arbitrer le projet immobilier que je souhaite ambitieux pour cette ville et pour la justice actuellement en cours d'élaboration. L'engagement des élus sur ces deux opérations immobilières d'envergure est indispensable si nous voulons voir

inscrits au budget de la justice dès la prochaine mandature les crédits nécessaires à leur financement.

Enfin, le chantier de la transition numérique dont le confinement nous a montré toute la pertinence lorsqu'il a fallu faire travailler à distance magistrats et fonctionnaires va devoir mobiliser une grande partie de notre énergie. Notre cour s'est montrée fort timide jusqu'à présent sur le processus de numérisation des procédures pénales. Or, nous ne pouvons pas rester en retrait de cette évolution qui nous sera imposée par l'arrivée de la procédure pénale numérique.

Monsieur le premier président,

Au-delà de nos compétences juridictionnelles et administratives, l'empreinte laissée par un chef de cour, et je pourrai m'exprimer en des termes identiques pour un chef de juridiction du premier degré, se mesure à sa capacité à mettre en place les conditions de travail permettant de faire éclore les idées et les talents. La marque d'un décideur judiciaire est de proposer des idées novatrices qui permettent de penser la justice de demain, d'en être visionnaire et précurseur. La relation dyarchique que nous avons à construire en est l'expression. Encourager l'esprit d'initiative, fédérer les équipes, garantir le fonctionnement équilibré d'une communauté de travail, vivifier le dialogue social, sont des leviers pour conduire les transformations nécessaires de l'institution judiciaire.

Nous nous devons d'être à ce rendez-vous à un moment où la justice, déjà engagée dans un processus de modernisation, doit continuer sa mutation. Aujourd'hui la complexité de notre maillage territorial, l'inadéquation avec les évolutions démographiques et géographiques de nos implantations judiciaires, l'absence de corrélation entre carte administrative et carte judiciaire une nouvelle fois dénoncée par la cour des comptes dans un référé en date du 30 avril 2019, sont des freins puissants à l'action du service public de la justice. La première présidente de la cour de cassation vient de rappeler la nécessité de réformer la justice et je cite « par une approche systématique et ne plus

courir sans cesse d'une urgence à l'autre ». Il nous appartient en effet, à la place que nous occupons dans le champ institutionnel, de penser le futur et non pas de réagir à l'immédiateté et à l'éphémère. Nous nous devons d'être les porteurs de cette ambition démocratique si nous voulons que la Justice redevienne un pilier de la République.

Nous devons également être les gardiens attentifs et vigilants des grands principes qui irriguent la Justice au rang desquels figurent l'indépendance de l'autorité judiciaire, garantie par l'article 64 de la constitution, la protection de l'activité juridictionnelle, le respect de la présomption d'innocence et la spécificité de la formation des magistrats.

Monsieur le premier président, je vous souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble de la communauté judiciaire. En rejoignant dans quelques instants le siège qui vous est réservé, vous devenez un acteur engagé de cette cour pour y rendre une justice accessible, efficace et diligente, une justice à l'autorité incontestée, reconnue et respectée, une justice que nous avons la responsabilité d'incarner et de défendre.

J'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à la Cour faire donner lecture par Madame la directrice des services de greffe judiciaires du décret de nomination de Monsieur le premier président Renaud Le Breton de Vannoise, déclarer ce haut magistrat installé dans ses fonctions, me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera dressé procès-verbal.

*

* *